



Saisie sur salaire : Recours ?

Par **PSEUDO55**, le **06/01/2014** à **15:54**

[fluo]bonjour[/fluo]
IL Y A DE CELA 17 ANS QUE J'AI DEMENAGE, TOUT EN RESTANT DANS LA MEME COMMUNE.
TANT QUE LES PV ETAIENT DEPOSES SUR LES PARE-BRISE IL N'Y A PAS EU DE PROBLEME.
DESORMAIS, CE N'EST PLUS LE CAS.
N'AYANT PAS FAIT LE CHANGEMENT D'ADRESSE (MEME COMMUNE) DES PV SONT DONC ARRIVES A MON ANCIENNE ADRESSE (COMMENT LE PROUVER ?), AINSI QUE LES RELANCES ET MAJORATIONS.
DU COUP LE TRESOR PUBLIC A ADRESSE UNE SAISIE SUR SALAIRE DIRECTEMENT A MON EMPLOYEUR, QUI LUI A CHANGE DE RAISON SOCIALE ET D'ADRESSE !!! ... MAIS LUI ON A SU LE LOCALISER ...
JE PAYE TOUS MES IMPOTS ADRESSES BIEN SUR A MA NOUVELLE ADRESSE (LOCAUX, FONCIER, REVENU) A CE MEME TRESOR ET ILS NE SONT PAS FICHU DE ME RETROUVER ???
SI RECOURS IL Y A, MERCI DE M'INDIQUER COMMENT PROCEDER ...

Par **Michel**, le **11/01/2014** à **16:14**

Bonjour,
Vous auriez dû faire votre changement d'adresse dans le mois suivant le déménagement, et également faire un transfert de courrier à la Poste pour éviter ces désagréments.
Vous n'avez malheureusement pas de possibilité d'arrêter ce prélèvement sur salaire, et votre employeur est obligé de payer ces sommes au trésor Public.